



Belgian  
Feed  
Association



Rapport Annuel 2024

|   |    |
|---|----|
| <b>Avant-propos</b>   | 4  |
| <b>1. Gouvernance</b>   | 6  |
| Réunions des membres de BFA                                   | 6  |
| BFA désigne un nouveau président et un nouveau vice-président | 6  |
| Administration de BFA   | 6  |
| <b>2. Charte de durabilité 2.0</b>                            | 8  |
| Objectifs atteints  | 8  |
| Nos objectifs pour les années à venir                         | 9  |
| <b>3. Communication</b>                                       | 10 |
| Une communication sur mesure et ciblée                        | 10 |
| Accroître notre impact  | 11 |
| BFA investit dans les jeunes et dans l'enseignement           | 11 |
| Renforcer notre visibilité dans les médias                    | 11 |
| <b>4. Défense des intérêts</b>                                | 12 |
| Protestations des agriculteurs européens                      | 12 |
| BFA, point de contact des responsables politiques             | 12 |
| Coopération avec Nevedi et CVB                                | 13 |
| Lancer un débat proactif et constructif                       | 13 |
| Focus sur la circularité et la durabilité                     | 13 |
| Notre rôle de pionniers                                       | 13 |
| <b>5. Durabilité</b>  | 14 |
| Vers une empreinte écologique plus faible                     | 15 |
| Rapports transparents grâce à la CSRD                         | 15 |
| Production de soja plus durable                               | 15 |
| Lancement des projets COOCK+                                  | 15 |
| <b>6. Environnement</b>                                       | 16 |
| Décret flamand sur l'azote                                    | 16 |
| Législation européenne sur la déforestation                   | 17 |

|  |    |
|--|----|
| <b>7. Sécurité alimentaire et qualité</b>                                  | 18 |
| Création d'un module GREEN pour Delhaize                                   | 18 |
| Nouvel AR sur l'échantillonnage  | 19 |
| Produits 'feed only'   | 19 |
| Valeurs cibles pour les mycotoxines  | 19 |
| Incident chlorpyrifos  | 19 |
| <b>8. Santé animale</b>  | 20 |
| Fonds d'intervention Salmonelles   | 20 |
| Grippe aviaire et peste porcine africaine                                  | 21 |
| Utilisation d'antibiotiques dans le secteur animal                         | 21 |
| Contrôles plus stricts pour le dosage et les notices                       | 21 |
| <b>9. Politique relative à l'alimentation animale</b>                      | 22 |
| Scellement et transport des aliments médicamenteux pour animaux            | 22 |
| Notification obligatoire au centre Antipoisons                             | 23 |
| Législation relative à la classification, à l'étiquetage et aux emballages | 23 |
| Le point sur la vitamine B12   | 23 |
| Enquête anti-dumping pour la lysine  | 23 |
| <b>10. Exportation</b>   | 24 |
| Retour des importations de vitamine D3 provenant de Chine                  | 24 |
| Le Royaume-Uni définit des règles pour les exportations                    | 25 |
| Importation de graines de lin provenant de Russie                          | 25 |
| <b>2024 en 12 mois</b>   | 26 |
| <b>Administration, équipe de BFA et groupes de travail</b>                 | 34 |
| <b>À propos de BFA</b>   | 36 |



## Une année de changement

2024 a débuté par une vague de manifestations d'agriculteurs de grande ampleur dans toute l'Europe. Les exigences élevées du Green Deal, l'absence d'une vision claire de l'agriculture et l'augmentation de la réglementation ont provoqué de vives tensions. Le message du secteur agricole était clair et net : les choses devaient changer.

Le monde politique ne pouvait ignorer l'appel à l'aide des agriculteurs. En Belgique, cette situation a donné lieu à plusieurs initiatives coordonnées par la task force de l'industrie agroalimentaire. Des mesures ont été prises contre les pratiques commerciales déloyales, l'observatoire des prix a été renforcé et les produits belges ont bénéficié d'une promotion supplémentaire.

Au niveau européen, on a également commencé à se rendre compte que, dans sa forme actuelle, le Green Deal représentait une charge administrative trop importante. L'introduction de la législation sur la déforestation (EUDR) a été reportée d'un an, et une vision tant attendue sur l'agriculture et la nutrition a été développée. Dans le même temps, une proposition visant à simplifier les différentes directives sur le développement durable est sur la table.

C'est dans ce contexte turbulent que BFA a une fois de plus prouvé qu'elle était un partenaire fiable et tourné vers l'avenir. Nous avons soutenu le secteur lors des manifestations d'agriculteurs, organisé des consultations avec des ministres et des fonctionnaires et participé

activement à la task force fédérale de l'industrie agroalimentaire.

Nous avons également participé à de nombreux ateliers, séminaires et congrès pour défendre les intérêts de notre secteur.

### **Des défis, mais aussi des opportunités**

Avec nos membres, nous restons déterminés à rendre le secteur belge de l'alimentation animale plus durable, étape par étape. Avec le lancement de la Charte de durabilité 2.0 en 2024, nous avons affiné nos ambitions collectives pour les années à venir. L'un des principes fondamentaux est que durabilité écologique et durabilité économique doivent aller de pair.

L'une des clés du progrès durable est la cartographie de l'empreinte carbone de la production d'aliments pour animaux. En réalisant une analyse du cycle de vie (ACV), nous pouvons calculer avec précision la quantité de CO<sub>2</sub> libérée à chaque étape de la production. Cela permet de mieux évaluer l'impact environnemental et les conséquences financières des mesures politiques, telles que les changements dans l'utilisation des matières premières, et de prendre des décisions en connaissance de cause.

Pourtant, des défis subsistent. Un droit anti-dumping sur la lysine en provenance de Chine menace de saper nos efforts de réduction de l'azote et d'utilisation de sources de protéines alternatives. L'utilisation de coproduits de l'industrie alimentaire pour la transition énergétique réduit leur disponibilité pour la production d'aliments pour animaux. En outre, les exigences accrues en matière de déclaration et la loi sur la déforestation pourraient faire augmenter les

coûts de production, ce qui risquerait d'accroître la pression sur les revenus des éleveurs.

### **Un optimisme prudent**

Malgré ces défis, l'année 2024 a également été marquée par des évolutions positives. Les prix des produits animaux finis sont restés bons, voire très bons. Le secteur porcin a poursuivi sa tendance positive après une forte reprise en 2023. Les prix du lait sont restés stables, tandis que le secteur de la volaille a connu des prix records pour les œufs. L'élevage de bovins est enfin rentable. Cette dynamique de marché s'est traduite par une augmentation de la demande d'aliments pour animaux. Après plusieurs années de déclin, la production des membres de BFA a connu une hausse de 4,8 % en 2024.

### **Se tourner vers l'avenir**

L'évolution du contexte géopolitique et les politiques européennes en matière de durabilité auront inévitablement un impact sur le bétail, les chaînes d'approvisionnement et les possibilités d'exportation de la Belgique – et donc également sur le secteur de l'alimentation animale.

BFA reste déterminée à guider ses membres dans ces eaux troubles. Nous nous engageons pleinement à organiser des sessions d'information ciblées, un dialogue politique et des lignes directrices techniques. En investissant dans le partage des connaissances, l'innovation et la collaboration, nous renforçons la résistance et la résilience de notre secteur. Grâce à des outils pratiques, des lignes directrices claires et une forte représentation auprès des décideurs politiques, nous continuons à construire un secteur de l'alimentation animale à l'épreuve du temps. Ensemble, nous sommes plus forts !

Rik Vandeputte  
Président



Katrien D'hooghe  
Managing Director





## Réunions des membres de BFA

BFA organise chaque année des réunions des membres, afin de les informer sur l'évolution des principaux dossiers. La réunion des membres flamands 2024 s'est déroulée à Gand et a accueilli près de 70 participants. Une réunion distincte a été organisée pour les membres wallons, moins nombreux mais tout aussi enthousiastes. Les nombreuses initiatives de BFA y ont été accueillies positivement.

## BFA désigne un nouveau président et un nouveau vice-président

L'Assemblée générale de BFA a eu lieu le dernier jeudi d'avril à la Hof van Herpelgem, à Kluisbergen. C'est à cette occasion que BFA a eu le plaisir d'accueillir un nouveau président – Rik Vandeputte – et un nouveau vice-président – Alex Van Malleghem.

Après le lancement de la réunion par le nouveau président, notre hôtesse Cynthia Reekmans s'est ensuite entretenue avec Katrien D'hooghe, Managing Director de BFA. Lors de cette discussion, elles sont revenues sur les principaux

événements de l'année 2023. Ensuite, BFA a présenté les objectifs de la charte de durabilité 2.0 : ceux qui ont été atteints, mis à jour ou les nouveaux. L'intervention de notre orateur invité, l'astronaute hollandais André Kuipers, a passionné le public. Il a notamment mis en lumière les possibilités qu'offrent l'innovation, la science et la technologie.

## Direction de BFA

Quelques changements sont survenus au niveau de l'Organe d'administration et du Bureau de BFA. Les administrateurs dont le mandat était arrivé à son terme ont été ré-élus lors de l'Assemblée générale statutaire. Nous avons accueilli Francis D'Hoore en tant que nouveau membre de l'Organe d'administration.

A l'été 2024, nous avons malheureusement appris le décès inopiné d'Eric Walin, directeur de SCAR et administrateur très apprécié de BFA. En fin d'année, Steven Gunst a rejoint l'Organe d'administration en tant qu'administrateur et Thomas Vanden Avenne a rejoint le Bureau de BFA.





En 2024, BFA a pris de nouvelles mesures concrètes pour un avenir plus durable pour le secteur belge de l'alimentation animale. Les objectifs ambitieux mais réalistes de la charte de durabilité 2.0 nous permettront de contribuer à une économie circulaire, à la neutralité climatique et à une production alimentaire plus responsable. Cette vision pour 2030 se base sur les résultats obtenus et reflète les valeurs cibles

de notre secteur : innovation, collaboration et responsabilité.

### **Objectifs atteints : une base solide**

Les résultats de nos initiatives précédentes en termes de développement durable offrent des bases solides pour l'avenir. Tous les membres de BFA ont par exemple appliqué en 2021 le **protocole de biosécurité pour les volailles et**

**les porcs.** Par ailleurs, nous avons mis tout en œuvre afin de **limiter les accidents de travail** grâce à un système de monitoring et des formations, dans le but de réduire de 10 % le nombre d'accidents d'ici 2030.

En ce qui concerne les **protéines alternatives**, nous avons déjà entrepris d'importantes étapes, comme le renouvellement du plan d'action avec les autorités flamandes. Avec la charte de durabilité 2.0, BFA insiste sur son rôle de pionnier dans la transition vers un secteur de l'alimentation animale durable, circulaire et résilient.

## Nos objectifs pour les années à venir

- ▶ Un objectif important concerne la **réduction des émissions de méthane**. À partir de 2024, au moins 10 % des aliments pour bovins en Flandre devront suivre des mesures issues de la convention relative aux émissions entériques des bovins. Cet objectif pourrait passer à 50 % en 2027, moyennant une indemnisation des éleveurs par les clients ou les autorités. Tout ceci contribue à un élevage plus respectueux du climat.
- ▶ BFA investit également dans le monitoring et l'innovation afin de réduire **l'impact écologique** lié à la production d'aliments pour animaux. L'analyse du cycle de vie (ACV) permet de mesurer les progrès et de développer une approche harmonisée tout en suivant les règles européennes de calcul. Nous souhaitons également atteindre une meilleure **conversion alimentaire**, et nous évaluons aussi tous les deux ans la **consommation d'énergie** des fabricants d'aliments pour animaux.
- ▶ D'ici 2030, le but est qu'au moins 37 % des matières premières utilisées dans le secteur soient issues de **coproduits**, à l'exception des sous-produits du soja. Nous soutenons des

projets de recherche afin d'étudier de nouvelles denrées alimentaires circulaires, tout en veillant à la sécurité alimentaire et à la rentabilité. Tous les membres reçoivent chaque année des informations sur leur utilisation de coproduits par rapport à la moyenne du secteur.

- ▶ Un objectif clé reste la réduction des émissions d'**azote** et de **phosphore**. Les membres de BFA produisent chaque année au moins 60 % des aliments pour porcs et volailles en respectant la convention relative aux **aliments à faible teneur en nutriments**. Afin d'améliorer ce pourcentage, nous avons rédigé des recommandations pour les aliments pour porcs d'engraissement et organisé des séances d'information pour nos membres.
- ▶ Un autre de nos objectifs consiste par ailleurs à encourager une **production de soja entièrement durable** : d'ici 2027, 85 % du soja utilisé devra répondre aux directives soja de la FEFAC, et 100 % d'ici 2030.
- ▶ D'ici fin 2026, nous mettrons un terme à la production d'aliments médicamenteux pour animaux contenant des **antibiotiques**, contribuant ainsi à la réduction de l'antibiorésistance.
- ▶ BFA a également décidé de soutenir 8 projets de recherche concernant les **protéines alternatives** au cours des 4 prochaines années, afin d'encourager une utilisation diversifiée des sources de protéines et d'offrir une alternative durable au soja importé.
- ▶ Enfin, BFA aide ses membres à **répondre à la nouvelle directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)** grâce à des directives sectorielles. Nous aiderons ainsi les entreprises à rédiger des rapports transparents et structurés concernant leurs efforts en matière de durabilité.



8<sup>ème</sup> Congrès des Jeunes - 28 mai 2024

C'est en misant sans relâche sur la communication active, tant envers nos membres qu'envers les décideurs politiques et les partenaires de la chaîne, que BFA améliore la visibilité du secteur de l'alimentation animale, contribuant ainsi à construire un avenir durable pour l'ensemble du secteur agroalimentaire.

### **Une communication sur mesure et ciblée à destination de nos membres**

Les membres de BFA sont notre priorité absolue.

Grâce à notre lettre d'information hebdomadaire BFAacts, tous nos membres aussi bien effectifs que de soutien reçoivent régulièrement une vue d'ensemble des projets et des dossiers en cours. Nous avons envoyé 45 numéros du BFAacts en 2024, aussi bien en néerlandais qu'en français. Notre Extra BFAacts informe nos membres en temps réel sur la situation, par exemple en ce qui concerne la grippe aviaire et les mesures de sécurité associées. Les fact sheets mettent en

lumière des problématiques particulières, et le rapport annuel permet d'avoir chaque année une vue d'ensemble de nos activités. Nous publions également un rapport statistique, qui reprend annuellement les chiffres de notre secteur.

Nous sommes également actifs sur LinkedIn : BFA a publié 96 posts sur sa page en 2024, et le nombre d'abonnés a augmenté d'environ 28 % en un an. BFA publie régulièrement sur son site web des chiffres relatifs au marché et des informations spécifiques, ainsi que les statistiques de vente. Jusqu'en 2024, les membres recevaient chaque année des benchmarks personnalisés : l'un sur leur utilisation de coproduits, l'autre sur l'utilisation d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques. À partir de 2025, seul le benchmark relatif aux coproduits restera d'application.

### **Accroître notre impact grâce à la coopération avec des partenaires**

Afin d'aider nos membres à s'y retrouver dans la législation européenne et nationale, BFA a organisé en 2024 de nombreuses séances d'informations et autres webinaires. Un webinaire sur l'énergie a été organisé en avril en collaboration avec Helexia, ainsi qu'un webinaire axé sur la réduction des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques. Par ailleurs, BFA a informé ses membres tout au long de l'année 2024 avec des partenaires comme la Fevia, la Fegra et l'USSEC à propos de la législation EUDR et de son impact sur le secteur de l'agroalimentaire et le secteur de l'alimentation animale.

BFA gère deux modules alimentaires pour le compte de Colruyt et Delhaize : les modules PLUS et GREEN. Afin d'expliquer ces deux modules dans les grandes lignes, BFA a organisé en juin

une séance d'information qui a permis de passer en revue les exigences relatives aux aliments, les modalités d'inscription et les contrôles. En août, BFA et le Boerenbond ont organisé une session dédiée sur le cadre législatif relatif aux odeurs.

### **BFA investit dans les jeunes et dans l'enseignement**

Les possibilités liées à l'intelligence artificielle dans le secteur de l'alimentation animale en Belgique et aux Pays-Bas ont été abordées lors du Congrès annuel des jeunes, organisé conjointement par BFA, Nevedi et le *Feed Design Lab* en collaboration avec les Young Feed Professionals. Afin de soutenir les futurs professionnels du secteur de l'alimentation animale, BFA a donné à l'automne 2024 plusieurs sessions sur les aliments pour animaux, la durabilité et la sécurité alimentaire aux étudiants de la haute école Thomas More.

### **Renforcer la visibilité du secteur de l'alimentation animale dans les médias**

C'est grâce à ses bonnes relations avec les médias que BFA met en avant les nombreuses initiatives du secteur de l'alimentation animale auprès du grand public. BFA a par exemple rédigé plusieurs articles et éditoriaux pour des magazines (inter)nationaux. Grâce à des émissions spéciales sur PlattelandsTV (Flandre), BFA a permis aux téléspectateurs de découvrir les activités du secteur dans le domaine de la durabilité, comme l'utilisation d'outils permettant de calculer l'empreinte CO<sub>2</sub>. En outre, BFA fait partie du Conseil journalistique et du Conseil d'administration de VILT, et a participé à l'organisation d'un Conseil informel pour les journalistes agricoles européens.



BFA accueille le Conseil d'administration de FEFAC et le ministre Clarinval - 15 février 2024

En tant que fédération, BFA informe, soutient et conseille ses membres, les producteurs belges d'aliments pour animaux, et prend ses responsabilités au sein de la chaîne. Pour ce faire, nous sommes en contact étroit avec les organisations agricoles, les organisations professionnelles, les partenaires de la chaîne, les revendeurs au détail, les gestionnaires des cahiers des charges, les scientifiques et les institutions européennes. C'est grâce à cette collaboration que BFA prend part de manière constructive et proactive au débat sociétal sur la production durable d'aliments pour animaux.

### **Les agriculteurs européens protestent contre la charge administrative**

En janvier 2024, des agriculteurs en colère dans toute l'Europe ont manifesté pour dénoncer les lourdes charges administratives, qui étouffent le secteur et compromettent ses perspectives d'avenir. BFA, en coopération avec d'autres

fédérations, a exprimé son soutien au message des agriculteurs protestataires.

Pour répondre aux revendications des agriculteurs – et par extension de l'ensemble du secteur agroalimentaire – le gouvernement fédéral a mis en place la task force Industrie Agroalimentaire. Sous la direction du ministre Clarinval et en présence de plusieurs autres ministres, de hauts fonctionnaires et d'une importante délégation de partenaires de la chaîne, des groupes de travail spécifiques se sont réunis pour discuter des mesures juridiques et des aspects économiques. BFA était présente à chaque fois et a apporté sa contribution autour d'une série d'initiatives à mettre en place à court, moyen et long terme.

### **BFA, point de contact des responsables politiques**

En février 2024, BFA a accueilli dans ses locaux le Collège des directeurs et le Conseil de la FEFAC

pour deux journées de réunions. Ces réunions se sont déroulées durant la présidence belge du Conseil européen. C'était donc l'occasion parfaite de parcourir nos priorités politiques : le ministre fédéral David Clarinval était présent et a insisté sur des sujets importants tels que la durabilité, la simplification administrative et les mesures visant à soutenir la transition vers une politique agricole plus durable, sans intensifier davantage la baisse de la production. Plus tard en 2024, BFA a participé à la deuxième réunion du Collège des directeurs en Hongrie, où des sujets importants ont à nouveau été abordés.

En vue des élections fédérales de juin 2024, BFA a également présenté ses priorités aux différents partis politiques.

## Coopération avec Nevedi et CVB

Les délégations des conseils d'administration de BFA et de Nevedi se réunissent deux fois par an pour discuter des questions de politique et de marché et travailler ensemble sur des thèmes communs. Malgré les différences d'approche, il existe des dossiers pour lesquels des échanges et des actions communes sont possibles.

La coopération entre Schothorst Feed Research (SFR) et le CVB en est un exemple. Lors des discussions entre les dirigeants du CVB et de SFR, les attentes ont été partagées quant à une coopération pouvant renforcer les deux organisations sur le plan professionnel et stratégique. En février, SFR a présenté une proposition visant à créer un portail avec des droits d'accès et des frais. Une lettre d'intention a été signée entre le CVB et SFR fin novembre. Un groupe de travail étudie actuellement ce dossier et travaille sur des mesures concrètes en vue d'une coopération durable.

## Lancer un débat proactif et constructif

En 2024, BFA a renforcé sa visibilité en participant activement à des conférences, des plateformes de concertation et des journées d'étude. BFA est intervenue en tant qu'orateur lors du colloque « L'avenir de l'agriculture » en février et « Nos poussins durables » en septembre. La fédération

a par ailleurs contribué aux journées d'étude sur la vaccination contre la grippe aviaire, la « culture de la sécurité alimentaire » et l'exploitation pilote des éleveurs avicoles.

En novembre, BFA a donné une présentation lors de l'atelier de la FEFAC « Étiquetage vert des aliments pour animaux dans la pratique » et a participé au groupe d'experts lors du congrès RTRS à Gand. RTRS a ensuite organisé un voyage d'étude pour des fabricants internationaux et des parties prenantes : les participants ont notamment rendu visite à un fabricant d'aliments pour animaux dans le port de Gand. BFA a non seulement fourni une aide logistique, mais a également expliqué le fonctionnement du secteur belge de l'alimentation animale lors d'une présentation.

## Focus sur la circularité et la durabilité

En novembre, l'Agence Agriculture et Pêche et Fevia Vlaanderen ont organisé un événement sur la circularité dans la filière agroalimentaire. BFA a présenté les efforts du secteur belge de l'alimentation animale afin d'arriver à 40 % des matières premières à partir de coproduits d'ici 2030. Notre secteur joue donc un rôle essentiel dans la transition durable de la chaîne.

BFA et la Fegra travaillent depuis plusieurs années sur le suivi des mycotoxines dans le maïs grain via le système d'alerte précoce. Lors de la journée 2024 des céréales par la FEGRA, axée sur la durabilité, BFA a donné une présentation sur l'apport du secteur de l'alimentation animale afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

## Notre rôle de pionniers

En 2024, BFA a encore renforcé son rôle de pionnier dans le secteur belge de l'alimentation animale. Grâce à une collaboration étroite au sein de la chaîne, une participation active aux débats sociaux et politiques, sans oublier la mise en avant de solutions durables, BFA continue à contribuer à un secteur agricole résilient et tourné vers l'avenir. Les résultats de cette année soulignent l'importance des efforts collectifs et des initiatives innovantes afin de transformer les défis d'aujourd'hui en opportunités pour demain.



C'est grâce à des projets innovants, une réglementation plus stricte et des objectifs ambitieux en matière de durabilité que BFA contribue avec ses membres et ses partenaires à rendre le secteur belge de l'alimentation animale plus durable. Les priorités et les projets lancés ou suivis en 2024 constituent une base solide pour les prochaines étapes dans les années à venir.

### **Vers une empreinte écologique plus faible**

En 2024, BFA avait pour objectif d'uniformiser les analyses d'impact climatique au sein du secteur de l'alimentation animale. Une méthode de calcul standardisée a été mise au point en collaboration avec l'ILVO dans le cadre du projet KL.VAR.KETEN. Footprint, selon les Product Environmental Foot-

print Category Rules (PEFCR). Cette approche garantit des calculs objectifs et mesurables, soutenus par la base de données GFLI.

En 2024, l'ILVO a reconnu quatre outils permettant de déterminer l'impact climatique des aliments pour animaux, à savoir MyFeedprint-NutriOpt, Opteinics, Sustell et un outil de calcul interne De Heus. Par ailleurs, BFA a présenté une note d'information et le module DC01. Ce document permet de réduire les divergences d'interprétation. Grâce au module DC01, les entreprises peuvent se faire agréer par un organisme de contrôle indépendant. Les fabricants d'aliments pour animaux garantissent ainsi qu'ils utilisent correctement un des outils de calcul agréés.

C'est grâce à ces mesures innovantes que BFA répond à la demande croissante des autres intervenants de la filière agroalimentaire en données climatiques validées, tel qu'exigé par le pacte vert et la CSRD. Il s'agit également d'une première étape vers une harmonisation sectorielle en Belgique et en Europe.

## Rapports transparents grâce à la CSRD

La législation européenne en matière de durabilité a été renforcée en 2024 avec l'introduction de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Cette directive contraint les grandes entreprises cotées en Bourse à établir des rapports transparents sur des sujets tels que l'empreinte carbone, la biodiversité et la gestion du personnel. Bien que la CSRD vise principalement les grandes entreprises, un « effet de ruissellement » affectera les entreprises plus petites et les PME. En effet, les grandes entreprises doivent cartographier l'ensemble de leur chaîne de valeur, ce qui signifie que les petites entreprises qui font partie de cette chaîne devront également se conformer aux nouvelles exigences.

Pour les producteurs d'aliments pour animaux, c'est l'occasion de rendre leurs propres efforts encore plus visibles. En collaboration avec la task force CSRD de BFA, le texte juridique du CSRD a été converti en un document d'information plus pratique appliqué au secteur de l'alimentation animale. Les thèmes de durabilité pertinents pour le secteur ont été identifiés. La task force a déterminé quels thèmes étaient quantitatifs et lesquels pouvaient être mesurés comme qualitatifs. Pour les thèmes qualitatifs, il a été examiné comment un soutien sectoriel pouvait être fourni pour la communication.

## Production de soja plus durable grâce à l'achat de certificats

Le secteur belge de l'alimentation animale achète des certificats de soja durable depuis 2009. En 2024, BFA a franchi un nouveau palier : les certificats durables ont couvert 70 % de l'ensemble de l'utilisation de soja au sein du secteur belge de

l'alimentation animale. Ce résultat a été atteint grâce au choix de standards tels que RTRS, CRS et SFAP NC.

BFA a pour objectif de couvrir 100 % de l'utilisation de soja d'ici 2030. Ce chiffre reprend les produits à base de soja nécessaires à la fabrication de produits animaux belges destinés aussi bien à la consommation intérieure qu'à l'exportation. En achetant ces certificats, nous garantissons non seulement que le soja a été cultivé de manière durable dans le pays d'origine, mais aussi dans des zones sans déforestation et sans conversion.

## Lancement des projets COOCK+

En mai 2024, 3 projets innovants « COOCK+ » ont été lancés, avec le soutien de VLAIO et sous la coordination de l'ILVO.

- Le projet OPTEVAR a pour but d'optimiser la composition en protéines et en acides aminés des aliments pour porcs d'engraissement. En tenant compte des particularités des exploitations porcines, le projet vise à réduire les émissions d'azote et d'ammoniac, ainsi que l'empreinte carbone.
- Le projet CIRCFEED analyse comment intégrer les matières premières circulaires et les flux résiduels dans l'alimentation des porcs, volailles et bovins. Il amorce ainsi la transition vers un secteur plus respectueux du climat et économiquement viable.
- Enfin, le projet EWAKUIK analyse les besoins énergétiques des volailles afin de les adapter plus efficacement aux réalités de la production moderne.

Pour les trois projets, les connaissances acquises sont ensuite partagées avec les membres, afin de les appliquer concrètement sur le terrain.

BFA joue un rôle de liaison dans le cadre de ces projets et partage les résultats via des événements et des publications, ce qui correspond parfaitement à notre mission : diffuser les connaissances et innovations au sein du secteur.



D'importants dossiers environnementaux ont connu des avancées en 2024. Contre toute attente, la loi européenne sur la restauration de la nature a été approuvée le 17 juin, après deux années de vives discussions. Cette loi, qui fait partie de la stratégie européenne pour la biodiversité et du pacte vert, oblige les États membres à mettre en place d'ici 2030 des mesures de restauration dans au moins 20 % des zones terrestres et maritimes touchées. D'ici 2050, cela concernera tous les écosystèmes. Les dossiers flamands ont eux aussi avancé : le MAP7 a été approuvé le 18 décembre par le Parlement flamand. Deux sujets importants nous ont occupés tout au long de l'année 2024 : le décret flamand sur l'azote et la législation européenne sur la déforestation.

### **Décret flamand sur l'azote : la fin bientôt en vue ?**

Après trois années de négociations, 20.000 recours, de nombreuses actions syndicales et deux avis extrêmement critiques du Conseil d'État, le décret sur l'azote a finalement été approuvé fin janvier 2024 par le Parlement flamand.

Dans son avis, le Conseil d'État avait remis en question le score d'impact en tant que « critère pertinent » lors de l'octroi d'un permis. En effet, ce score ne permet pas de garantir qu'une zone naturelle ne sera pas compromise par l'azote. L'approche ayant recours à différentes valeurs seuil pour l'industrie et l'agriculture a également suscité quelques interrogations au sein du Conseil d'État. De plus, ce décret n'est pas assez solide d'un point de vue juridique, ce qui fait durer l'incertitude dans le secteur animal, qui sera le plus touché. Voici les réductions attendues :

- ▶ Étables porcines et avicoles traditionnelles : réduction de 60 % des émissions
- ▶ Bétail laitier : réduction de 25 % des émissions d'ici fin 2030 (secteur)
- ▶ Veaux de boucherie : réduction de 28 % des émissions d'ici fin 2030 (secteur)
- ▶ Tous les éleveurs bovins : réduction de 5 % d'ici fin 2025
- ▶ Droits d'émission de nutriments (NER) : reprise en cas de cession et limitation des NER latents
- ▶ Règlement volontaire pour les exploitants porcins qui arrêtent leur activité : l'objectif étant de réduire de 30% l'ensemble du cheptel porcin.

Les émissions d'azote dans l'environnement peuvent être réduites grâce à l'alimentation animale. BFA a déjà fait un premier pas en 2008 avec la convention relative aux aliments à faible teneur en protéines. Ces efforts ont été récompensés dans l'accord gouvernemental flamand de 2024, garantissant ainsi une suite pour les prochaines années.

Le décret sur l'azote est entré en vigueur le 23 février, malgré les nombreuses protestations nationales et locales d'agriculteurs en colère. Il impose des objectifs de réduction plus stricts pour les émissions d'azote des exploitations d'élevage, avec des limites d'émission spécifiques par secteur d'ici 2030. Les entreprises doivent s'adapter en ajustant leurs permis et en adoptant des mesures de réduction des émissions, telles que des étables à faibles émissions ou un régime alimentaire modifié. Les nouvelles demandes de permis seront évaluées en fonction de leur impact sur les zones naturelles sensibles, avec des normes plus strictes pour les émissions d'ammoniac. Les organisations agricoles ABS et Boerenbond ont saisi la Cour constitutionnelle pour demander l'annulation du décret sur l'azote, et plusieurs organisations environnementales ont également demandé une annulation partielle, bien que pour des raisons différentes. La Cour constitutionnelle peut statuer sur la base des requêtes déposées, ce qui signifie que le décret sur l'azote peut être partiellement ou totalement annulé dès 2025. Toutefois, la Cour peut également engager une procédure préliminaire devant la Cour de justice des Communautés européennes. Dans ce cas, la procédure sera plus longue. Il faudra attendre 2025 pour savoir quelle direction nous prendrons.

## **La législation européenne sur la déforestation prend forme**

La mise en œuvre de la législation européenne sur la déforestation (EUDR) a continué à se concrétiser en 2024. De nombreuses questions restent toutefois en suspens en ce qui concerne la gestion des flux de données, les différentes obligations des opérateurs et des commerçants,

la gestion des données sensibles, entre autres.

BFA a organisé une séance d'information en juin sur le règlement européen relatif à la déforestation (EUDR) en collaboration avec la FEGRA et la FEVIA. Même si les explications sur la législation ont permis d'éclaircir le sujet, les intervenants de la chaîne, les entreprises, les administrations compétentes et les régulateurs eux-mêmes ne sont pas prêts à appliquer correctement les exigences de l'EUDR à cause de l'absence de cadre clair et de l'incertitude juridique. Les demandes de report de l'EUDR se sont faites de plus en plus nombreuses, que ce soit au niveau européen ou au niveau belge.

En juillet, la concertation belge de la chaîne a rédigé un courrier reprenant toutes les inquiétudes. Les signataires de ce courrier, dont BFA, ont demandé de reporter la mise en place de ce règlement. La concertation de la chaîne a également demandé de prendre des mesures afin de revoir le règlement actuel et de le simplifier, en étroite collaboration avec les administrations respectives et les secteurs concernés.

En octobre, BFA a organisé pour ses membres un webinar sur l'EUDR. Les grandes lignes de la nouvelle législation sur la déforestation, appliquée à notre secteur, y ont été expliquées. Au même moment, la Commission européenne a annoncé qu'elle souhaitait reporter d'un an la mise en œuvre de cette législation, sous réserve d'approbation par le Conseil européen et le Parlement européen. Après de nombreuses discussions entre les différentes institutions européennes et les groupes politiques, la proposition consistant à reporter l'EUDR d'un an a finalement été approuvée fin décembre.

Cette loi sera donc d'application à partir du 30 décembre 2025 pour les moyennes et grandes entreprises (au lieu de 2024) et du 30 juin 2026 pour les petites et micro-entreprises (au lieu de 2025). Les entreprises qui doivent se conformer à l'EUDR auront ainsi l'occasion de s'y préparer minutieusement durant toute l'année 2025.



L'approche collective de la sécurité alimentaire via le plan d'échantillonnage sectoriel de BFA garantit depuis des années un suivi précis de la qualité et de la sécurité des aliments pour animaux. BFA participe activement à plusieurs plateformes de concertation sur la législation relative à la sécurité alimentaire. Grâce à sa représentation au sein du Comité consultatif de l'AFSCA et le Feed Safety Management Committee de la fédération européenne FEFAC, BFA fait part de son avis concernant des projets de textes pour de nouvelles législations. Nous signalons également les problématiques concernant les politiques existantes.

### **Création d'un module GREEN pour Delhaize**

BFA gère le cahier des charges pour la production

et la livraison d'aliments composés dans le cadre de demandes de marché spécifiques. Ce cahier des charges comprend une partie générale, ainsi que différents modules. Chaque fabricant peut ensuite décider à quel module il souhaite participer. Le module PLUS est spécifiquement consacré aux livraisons à la chaîne Colruyt.

Ce module, qui concernait jusqu'ici uniquement les aliments pour porcs, a été étendu aux aliments pour volailles le 1er janvier 2024. D'autre part, Delhaize avait demandé à BFA fin 2023 de leur développer un module reprenant plusieurs exigences pour les aliments pour porcs. Le module GREEN a donc été mis en place et sera disponible à partir du 1er janvier 2024 pour les éleveurs porcins qui livrent à Delhaize.

## Rédaction d'un nouvel AR sur l'échantillonnage

L'AFSCA travaille depuis plusieurs années sur un nouvel arrêté royal relatif à l'échantillonnage, en remplacement de l'AR du 20 septembre 2012. Cet AR reprend les exigences relatives aux contre-analyses en cas de résultat d'analyse non conforme. BFA a appris en 2024 que le nouvel arrêté royal pour le secteur de l'alimentation animale s'appliquera uniquement aux paramètres microbiologiques. Pour tous les autres paramètres, l'AFSCA travaille selon la procédure actuelle d'analyse/contre-analyse, évitant ainsi de passer à une nouvelle procédure complexe. Après des mois de silence, l'AFSCA a annoncé en décembre qu'elle avait transmis une version mise à jour du nouvel AR au cabinet du ministre David Clarinval. L'AFSCA espère que le cabinet fédéral Agriculture approuvera l'AR, afin qu'il entre en vigueur le 1er juin 2025.

## Directive pour les produits contenant uniquement des aliments pour animaux

Les discussions concernant une éventuelle suppression de la note de bas de page 1 de l'Annexe I du règlement relatif à la LMR des pesticides (règlement 396/2005) se sont poursuivies en 2024. Selon la note de bas de page, les LMR ne sont pas d'application pour ces produits « Feed Only ». Une évaluation des risques permet d'estimer s'il y a ou non un risque pour l'homme et/ou les animaux. Il n'existe toutefois pas de liste reprenant les produits relevant de la catégorie « destinés uniquement à l'alimentation animale ». Il y a donc de fortes différences d'interprétation entre les États membres européens. Une grande partie des coproduits du secteur des denrées alimentaires et des bio-carburants est reprise dans cette catégorie. Il serait beaucoup moins intéressant d'utiliser ces coproduits si cette note de bas de page était supprimée.

Un groupe de travail composé d'experts venant des Pays-Bas, de France et d'Irlande a été créé en février. Le but est de rédiger une directive pour l'application de la note de bas de page, afin de parvenir à une harmonisation complète. Même si ces experts n'avaient pas encore terminé leur ébauche, la Commission s'est montrée dubitative

et a demandé aux États membres de se prononcer à nouveau sur l'élaboration d'une directive lors de la réunion de novembre du SCoPAFF. BFA est parvenue à convaincre les représentants belges de soutenir le maintien de cette note de bas de page. Cependant, au dernier moment, le vote a été reporté à février 2025.

## La Commission prépare la baisse des valeurs cibles pour les mycotoxines

L'EFSA a expliqué en 2022 que la toxicité des Fusarium-mycotoxines dans les aliments donnés aux animaux qui les consomment est plus élevée qu'estimé. La Commission a tenté à une première reprise en avril de transposer la recommandation de l'EFSA en nouvelles valeurs cibles plus basses pour les Fusarium-mycotoxines dans les matières premières et les aliments. BFA a évalué la proposition avec la fédération européenne et a transmis son feedback à la Commission, qui a alors publié une proposition rectifiée en octobre. La Commission entamera de nouvelles discussions avec les parties prenantes en janvier 2025 lors d'un forum sur les mycotoxines.

## Révision des procédures suite à l'incident concernant le chlorpyrifos

Juste avant l'été, plusieurs membres de BFA ont reçu du blé et/ou de l'orge provenant de France avec une teneur trop élevée en chlorpyrifos, un résidu de pesticide. Cet incident a mis au jour plusieurs problématiques dans le règlement. L'AFSCA reconnaît la nécessité de mettre en place des procédures validées et réalistes afin de maîtriser plus facilement et plus rapidement ce genre d'incidents. Des accords clairs concernant la méthode d'échantillonnage et la représentativité de l'échantillon sont indispensables.

L'AFSCA et les entreprises participent à des évaluations des risques contre les restrictions de l'outil PSTI pour les aliments destinés aux animaux. Par exemple, la distinction n'est pas assez claire entre les animaux de compagnie et les animaux de rente. D'autres concertations sur l'optimisation des procédures et le perfectionnement de l'outil PSTI auront lieu en 2025.



## **Fonds d'intervention Salmonelles : augmentation des dossiers de sinistre**

BFA a créé le Fonds d'intervention Salmonelles (IFS) afin de soutenir les éleveurs de poulets de chair en cas de contamination aux salmonelles, plus précisément pour les sérotypes *Enteritidis* ou *Typhimurium*. Si des éleveurs sont assurés auprès

de l'IFS, ils peuvent obtenir une indemnisation afin de compenser la dévalorisation à l'abattoir en cas de contamination.

A partir du printemps 2024, nous avons constaté une nette hausse du nombre de dossiers sinistres, ce qui a poussé le groupe de travail IFS

et la direction de BFA, de VEPEK et de Belplume à effectuer quelques changements. Les primes ont par exemple été augmentées à partir du 1er décembre 2024, et les éleveurs avicoles ont été encouragés à prendre des mesures supplémentaires, comme le nettoyage, la désinfection, la désaffectation, etc. Les éleveurs avicoles dont les animaux ont été testés positifs plusieurs fois au cours de différents contrôles sont suivis de manière plus stricte, ou ne peuvent plus prétendre à une indemnisation.

## **Nous n'en avons pas encore fini avec la grippe aviaire et la peste porcine africaine**

La situation épidémiologique concernant la grippe aviaire s'est considérablement améliorée début 2024 pour le secteur avicole. Le 26 janvier, la Belgique a recouvré le statut indemne pour la grippe aviaire selon les règles de l'Organisation mondiale pour la Santé animale (OIE). L'obligation de confinement a été levée en avril. Après une année relativement calme, de nouveaux foyers de grippe aviaire ont cependant été constatés en Europe fin novembre. La Belgique a été épargnée, mais BFA a tout de même décidé de passer à la phase 2 de son protocole de biosécurité. Les discussions au sein du secteur et avec les autorités concernant l'application de la vaccination contre la grippe aviaire se sont poursuivies en 2024.

L'Allemagne a été touchée en juin par un foyer de peste porcine africaine dans une exploitation de porcs d'engraissement au nord-est du pays. L'été, le virus a surtout continué à se propager en Europe de l'Est chez les sangliers et les porcs d'élevage. L'AFSCA a demandé de redoubler de vigilance, et BFA suivait la situation de près.

## **La baisse de l'utilisation d'antibiotiques dans le secteur animal se poursuit**

Ces dernières années, BFA a tout mis en œuvre afin de réduire drastiquement l'utilisation d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux pour animaux. Nous sommes ainsi parvenus à une baisse de plus de 88 % en 2023 par rapport à 2011. L'objectif, qui était fixé à 75 % pour 2024, est donc largement atteint. Les ventes totales d'antibiotiques destinés aux animaux en Belgique ont diminué de 21,7 % par rapport à 2022, et 62,4 % en chiffres cumulés si l'on compare à 2011, l'année de référence. La prochaine étape consiste à supprimer complètement l'utilisation d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux pour animaux pour fin 2026.

## **Contrôles plus stricts pour les dosages et les notices**

Au printemps 2024, l'AFSCA a fait plusieurs remarques lors de contrôles sur les aliments médicamenteux pour animaux concernant l'application du dosage. En raison des nombreuses incertitudes à ce sujet, BFA a rencontré l'AFMPS et le SPF Santé publique. La conclusion finale des autorités est claire : un vétérinaire ne peut pas s'écarter des caractéristiques indiquées sur la notice du produit, et doit appliquer le dosage adéquat. Il en va de même pour les fabricants : un fabricant qui reçoit une prescription dont le dosage ne correspond pas à la notice ne peut pas fabriquer ces produits et doit donc refuser de produire les aliments médicamenteux pour animaux de la sorte.



## **Scellement et transport des aliments médicamenteux pour animaux**

L'AFSCA a signalé en mars 2024 qu'il y avait trop d'infractions liées au scellement des transports contenant des aliments médicamenteux pour animaux. BFA a immédiatement convoqué la task force Aliments médicamenteux pour animaux et a analysé pour chaque système de transport s'il était possible de sceller à deux endroits, et si cela engendrait des problèmes. Une réunion de concertation a ensuite été organisée en mai avec

l'AFSCA. BFA a alors mis à disposition de ses membres une note reprenant toutes les exigences.

## **Notification obligatoire au centre Antipoisons**

La notification au centre Antipoisons est devenue obligatoire le 1er janvier 2024 pour les mélanges dangereux. Ce changement représente une énorme charge administrative pour les fabricants produisant des mélanges sur mesure. Grâce à de nombreuses réunions avec le SPF Santé publique, BFA est tout de même parvenue à une solution :

une contribution mensuelle fixe de 200 euros au lieu d'indemnités individuelles. BFA a également développé un guide pratique afin de soutenir les entreprises.

## **Classification, étiquetage et emballages (CLP)**

Une modification du règlement CLP a été approuvée le 20 novembre. Cette adaptation permet de moderniser le règlement en ce qui concerne la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits chimiques, en vigueur depuis 2008. Le règlement est entré en application le 10 décembre 2024, et sera progressivement introduit sur une période de cinq ans. A partir de 2027, des règles d'étiquetage plus strictes seront alors d'application, comme une taille minimale, une police lisible et l'obligation d'indiquer une adresse située dans l'UE/EEE. La notification des mélanges dangereux est obligatoire pour les distributeurs s'ils commercialisent leurs produits à l'étranger, ou pour les nouvelles étiquettes.

## **Le point sur la vitamine B12 en Belgique**

Suite à la réévaluation de l'enregistrement de la vitamine B12, l'UE allait autoriser une seule souche d'origine à partir de juillet 2024. Plus aucune autre source de vitamine B12 (à l'exception de deux sources autorisées) ne pouvait donc plus être commercialisée et utilisée en Belgique après le 6 juillet 2024. Ces délais ont eu de lourdes conséquences sur l'approvisionnement, ce qui a poussé le secteur à tirer la sonnette d'alarme. La Commission européenne a appelé les États membres à faire preuve de plus flexibilité. Les autorités belges ont alors décidé d'autoriser d'autres sources de vitamine B12 pour la production et le commerce d'additifs et de prémélanges jusqu'en décembre 2024. En ce qui concerne les aliments pour animaux, l'échéance a même été

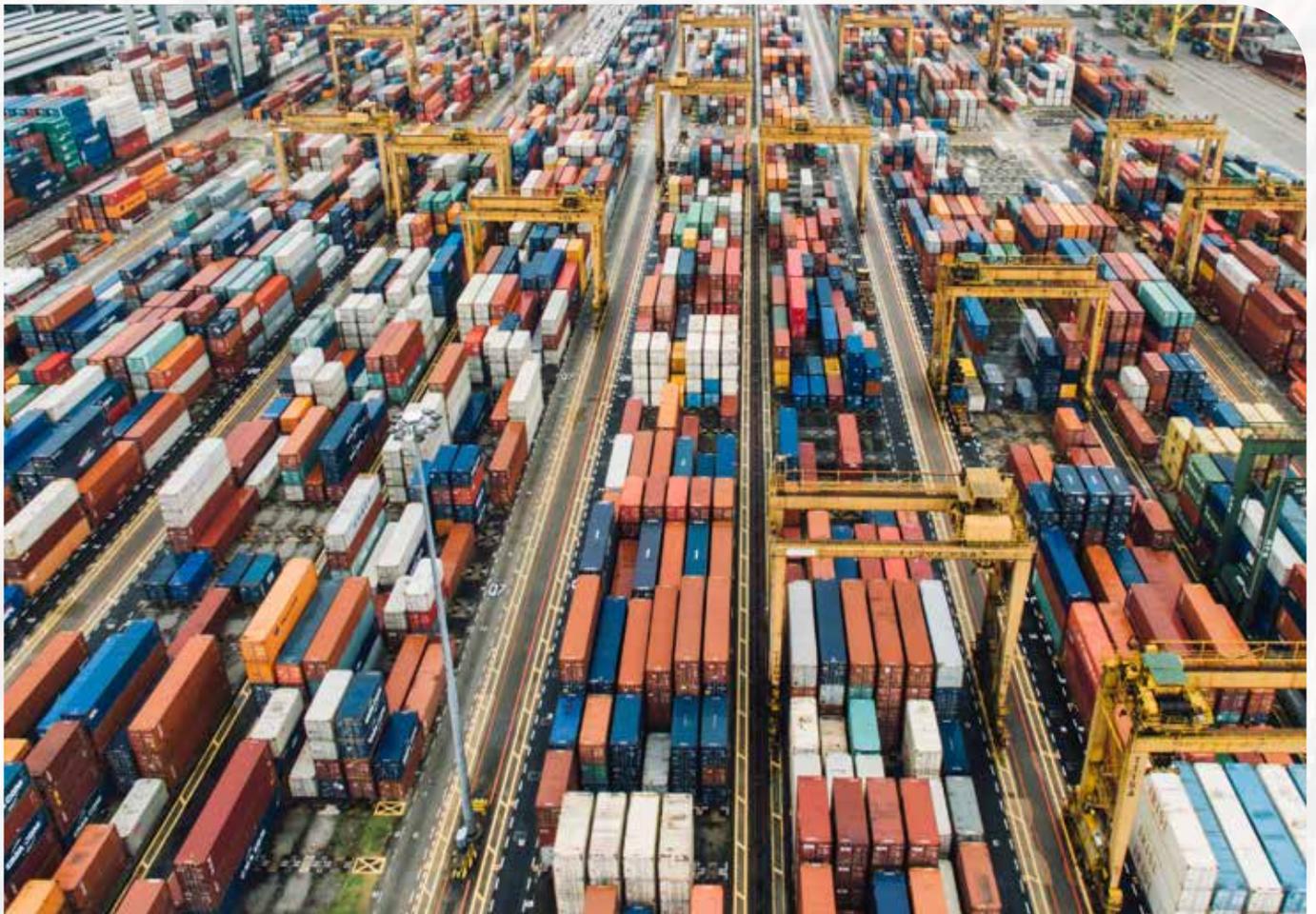
repoussée à juin 2025 (animaux producteurs de denrées alimentaires) et juin 2026 (animaux non producteurs de denrées alimentaires).

## **Enquête antidumping pour la lysine provenant de Chine**

La Commission européenne a lancé en mai 2024 une enquête antidumping concernant la lysine provenant de Chine, plus précisément des produits comme la lysine et ses esters, ainsi que les sels provenant de ces produits, et les additifs destinés à l'alimentation animale. L'UE a publié fin octobre un règlement d'exécution : un enregistrement obligatoire et officiel a été imposé aux importateurs européens de certains produits venant de Chine.

L'enquête a révélé que la lysine en provenance de Chine faisait l'objet d'un dumping sur le marché de l'UE, avec des marges de dumping comprises entre 20 et 30 %. Afin de protéger l'industrie européenne, la Commission a décidé d'instituer un droit antidumping provisoire sur la lysine en provenance de Chine. Ces droits provisoires sont applicables à partir du 15 janvier 2025 et varient selon le producteur chinois en fonction des marges de dumping constatées et du niveau de coopération dans l'enquête. Les parties prenantes auront six mois pour soumettre leurs commentaires et il est possible que des droits définitifs soient imposés rétroactivement à partir du 24 octobre 2024.

BFA suit ce dossier de près avec la FEFAC et FEFANA. De telles taxes vont directement à l'encontre de l'objectif consistant à réduire la teneur en protéines brutes dans les aliments en raison de la problématique de l'azote, sans parler des importantes conséquences économiques. La décision est attendue au plus tôt en juillet 2025.



Le secteur de l'alimentation animale génère une importante valeur ajoutée pour les exportations belges. Étant donné que les pays d'exportation imposent des exigences spécifiques, notamment en matière de sécurité alimentaire, BFA rencontre au moins deux fois par an l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Le groupe de travail Exportation de BFA se charge de préparer ces réunions.

### **Importations de vitamine D3 provenant de Chine**

La vitamine D3 étant classée en tant que produit d'origine animale, son utilisation dans les aliments pour animaux est soumise à la législation sur les sous-produits animaux. Les importations de vitamine D3 provenant de pays tiers pour une utilisation dans les aliments pour animaux devaient donc passer par les postes de contrôles aux frontières et provenir de fournisseurs enregistrés dans le système Traces,

avec un certificat sanitaire. Cela vaut pour tous les pays tiers, y compris la Chine.

Deux certificats sanitaires étaient nécessaires pour la vitamine D3 enrobée de gélatine. BFA s'est renseignée auprès des douanes belges et de l'AFSCA pour en savoir plus sur les exigences. Étant donné que la vitamine D3 n'est pas un produit harmonisé, une autorisation d'importation doit être demandée en Belgique avec le certificat requis. Plus concrètement, il s'agit pour la Belgique d'un modèle pour les produits raffinés, et pas du document « dérivés de graisses destinés à l'alimentation animale ». Le certificat supplémentaire pour l'enrobage de gélatine n'est donc pas nécessaire. Bien qu'au départ, les autorités chinoises n'étaient pas prêtes à délivrer ces deux certificats, une enquête auprès du groupe de travail Exportation de BFA a tout de même permis de trouver une solution.

## **Le Royaume-Uni définit des règles pour les exportations**

Depuis le 31 janvier 2024, un certificat sanitaire doit être remis pour l'exportation de sous-produits animaux vers le Royaume-Uni, en fonction de leur catégorie de risque. DEFRA (l'Agence britannique pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales) a indiqué début février qu'un certificat était également nécessaire pour les aliments composés – qui contiennent des sous-produits animaux transformés pour lesquels un certificat est requis. Un aliment composé contenant plusieurs sous-produits animaux transformés doit donc être accompagné de plusieurs certificats. L'AFSCA estime que c'est à l'opérateur de s'informer quant aux documents nécessaires. BFA a demandé à l'AFSCA de rédiger des instructions afin de déterminer les priorités selon les demandes du secteur.

## **Importation de graines de lin provenant de Russie**

La guerre entre la Russie et l'Ukraine s'est poursuivie sans relâche en 2024, entraînant ainsi une hausse des prix des denrées alimentaires et un accroissement des pratiques commerciales déloyales. La Commission européenne est elle aussi consciente des importations sans cesse croissantes de céréales, qui risquent de déstabiliser le marché européen. Le Parlement européen a approuvé en mars dernier des mesures afin de maintenir jusqu'en juin 2025 le statut libre de droits pour les importations de céréales venant d'Ukraine. Des restrictions supplémentaires ont par ailleurs été mises en place pour certains produits agricoles, comme le sucre, les volailles, les œufs, le miel et les céréales.

En avril 2024, le groupe de travail européen sur l'Union douanière a approuvé la proposition belge pour l'exclusion des taxes à l'importation pour les exportations de graines de lin venant du Kazakhstan via la Russie. L'introduction progressive d'une taxe à l'importation sur les graines de lin provenant de Russie (10 % en 2024, 20 % en 2025 et 50 % en 2026) a également été acceptée. Ces nouveaux tarifs ont pour but de mettre un terme aux importations en Europe de céréales provenant de Russie et de Biélorussie. Ces mesures visent à éviter de déstabiliser le marché européen des céréales et à mettre fin aux exportations russes de céréales illégales (càd produites sur le territoire ukrainien), mais aussi à empêcher la Russie d'utiliser les revenus issus des exportations en Europe afin de financer sa guerre contre l'Ukraine. Ce dossier a été repris en mai dernier comme un point de non-discussion par le COREPER et le Conseil du Commerce. Les taxes à l'importation sont entrées en vigueur le 1er juillet 2024.

2024 en 12 mois

## Janvier

- BFA gère le 'cahier des charges Delhaize - module Green' et 'le cahier des charges Colruyt - module PLUS pour la volaille'
- Les plans d'échantillonnage 2024 de BFA sont en ligne
- Le parlement flamand approuve le décret sur l'azote
- Communiqué de presse: "Le secteur agroalimentaire soutient les agriculteurs"
- Notification des mélanges dangereux obligatoire à partir du 1er janvier 2024
- Reprise des importations de vitamine D3 en provenance de Chine
- Communiqué de presse : "BFA et l'ILVO s'engagent à rendre le secteur belge de l'alimentation animale plus durable ».

## Février

- Présidence belge de l'UE : BFA participe au symposium 'The future of agriculture'
- La FEFAC et BFA reçoivent le ministre Clarinval
- Succès de la réunion des membres wallons de BFA
- BFA actualise ses fact sheets 'émissions entériques' et 'sécurité alimentaire'
- Participation en nombre à la réunion des membres flamands de BFA à Gand
- Approbation de la proposition européenne sur l'encadrement des nouvelles techniques génomiques
- Le groupe de travail Lisier & Minéraux obtient des éclaircissements sur le PAS

## Mars

- BFA publie des directives pour le calcul de l'empreinte écologique
- BFA en concertation avec l'AFSCA sur les certificats sanitaires pour l'exportation d'aliments composés contenant des ingrédients d'origine animale vers le Royaume-Uni
- La Belgique récupère son statut indemne de la grippe aviaire
- La task force Industrie Agroalimentaire aborde les mesures juridiques et économiques pour le secteur agricole
- La task force Aliments médicamenteux définit une approche pour le scellement

## Avril

- Le projet EIP démarre : « Création d'un système validé et performant d'empreinte carbone pour l'industrie porcine flamande avec "Klimrek" comme base de la production primaire »
- BFA organise un webinaire sur l'énergie en coopération avec Helexia
- Webinaire de BFA sur la réduction des aliments médicamenteux à base d'antibiotiques ; réduction de 88 % par rapport à 2023
- BFA publie son rapport annuel 2023
- Fin du confinement des volailles en Belgique
- Extension du champ d'application du plan d'échantillonnage sectoriel à la farine de plumes et aux protéines animales transformées provenant de volailles et de porcs
- BFA lance sa Charte de Durabilité 2.0
- Rik Vandeputte est nommé nouveau président de BFA

## Mai

3 projets de recherche  
COOCK+ démarrent :  
Optevar, Ewakuik en Circfeed

BFA lance une nouvelle task  
force sur la CSRD

UE - Accord sur les droits à  
l'importation des graines de lin russes

BFA en concertation avec  
l'AFSCA sur les instructions  
pour exporter des aliments pour  
animaux vers le Royaume-Uni

BFA et l'AFSCA s'accordent sur le  
dosage et l'application des notices  
pour antibiotiques

BFA rédige un document sectoriel  
sur le scellement et le transport des  
aliments médicamenteux  
pour animaux

## Juin

BFA organise un séminaire sur  
la législation EUDR

BFA organise des sessions  
d'information sur les modules PLUS/  
GREEN et sur l'empreinte carbone

Bons résultats pour le secteur  
de l'alimentation animale lors  
des inspections de l'AFSCA

BFA publie son rapport  
annuel statistique 2023

Plattelands TV diffuse le Spécial  
Alimentation Animale consacré à la  
Charte de Durabilité 2.0

Publication de la nouvelle version  
du fact sheet 'Empreinte carbone'

BFA organise un webinaire sur la  
'Food Safety Culture'

## Juillet

Augmentation du nombre de dossiers IFS

Du chlorpyrifos dans l'orge et le blé français

La Chine lève l'embargo sur les aliments pour animaux contenant de la volaille

La Belgique prévoit une période de transition plus longue pour la vitamine B12

## Août

La peste porcine africaine en hausse en Europe

Adoption d'une loi européenne sur la restauration de la nature

BFA organise une session d'information sur l'encadrement des odeurs en coopération avec le Boerenbond

## Septembre

Ovocom approuve le module de contrôle LCA pour les fabricants d'aliments pour animaux

BFA présente les documents de base CSRD pendant un webinaire

L'EWS céréales montre un taux élevé de DON dans les champs pour 2024

BFA participe au panel « Nos poulets durables » lors du symposium d'Elanco

Evaluation de l'incident chlorpyrifos avec points d'action sectoriels

## Octobre

BFA organise un webinaire sur l'EUDR et publie une FAQ

BFA soutient l'initiative 'Prix Eric Walin'

L'ILVO présente le développement des projets de recherche Ewakuik, Circefeed et Optevar

Le groupe d'utilisateurs discute de l'avancement du projet d'empreinte carbone pour la chaîne porcine

La Commission européenne actualise sa proposition concernant les normes relatives aux mycotoxines

## Novembre

Le Spécial Alimentation Animale de PlattelandsTV sous le signe des outils de calcul de l'empreinte CO<sub>2</sub>

BFA intervient en tant qu'orateur invité au congrès international de la RTRS

Protocole de biosécurité de BFA : passage à la phase 2 pour la grippe aviaire

BFA donne des conférences à la Thomas More Hogeschool

BFA intervient lors d'un événement communautaire de la Flanders Circular

Les lignes directrices européennes pour la CSRD transposées en droit national

## Décembre

Intervention de BFA à la Journée du Grain de FEGRA

BFA suit les modifications apportées aux règles du CLP et à la notification au centre antipoison

La nouvelle version du Code of Good Labelling Practice est approuvée

BFA rencontre le nouveau Secrétaire Général de la FWA

IFS renforce les règles à partir du 1er décembre 2024

L'Europe ratifie le report d'un an de l'EUDR

MAP7 est approuvé légalement



Engelse Wandeling 2-F3, 8500 Kortrijk  
Tel. + 32 51 48 86 47

**Trading agricultural raw materials  
and by-products**

Soybeanmeal/pellets – Rapeseedmeal  
Palm kernel expeller

**Trading**

Filip Dobbelaere      [filip.dobbelaere@traflaco.be](mailto:filip.dobbelaere@traflaco.be)

**Trading Assistant**

Annelies Vuylsteke      [annelies.vuylsteke@traflaco.be](mailto:annelies.vuylsteke@traflaco.be)

**Website:**              [www.traflaco.be](http://www.traflaco.be)

**E-mail:**                [info@traflaco.be](mailto:info@traflaco.be)



# Direction, équipe, groupes de travail et task forces

| Organe d'administration de BFA |                      | Bureau de BFA        |                      |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Nom                            | Société              | Nom                  | Société              |
| Bourguignon Jean-Marc          | SCAM                 | d'Aussy Stephan      | Voeders d'Aussy      |
| d'Aussy Stephan                | Voeders d'Aussy      | D'hooghe Katrien     | BFA                  |
| De Baets Dirk                  | Voeders Depre        | Lambrecht Stefaan    | Danis                |
| Debaillie Philippe             | Voeders Debaillie    | Van Malleghe Alex    | Franson              |
| Decadt Frank                   | Voeders Decadt       | Van Thielen Dirk     | Arvesta              |
| Degrave Jan                    | Voeders Degrave      | Vanden Avenne Thomas | Vanden Avenne-Ooigem |
| D'Hoore Francis                | Versele-Laga         | Vandeputte Rik       | Leievoeders          |
| Druyts Jan                     | Nukamel              |                      |                      |
| Grymonprez Wouter              | Voeders Ostyn        |                      |                      |
| Gunst Steven                   | Agrifirm Belgium     |                      |                      |
| Huys Stephanie                 | Voeders Huys         |                      |                      |
| Jacobs Bruno                   | Lambers-Seghers      |                      |                      |
| Lambrecht Stefaan              | Danis                |                      |                      |
| Seuryneck Guy                  | Voeders Seuryneck    |                      |                      |
| Stoop Tiny                     | Voeders Biervliet    |                      |                      |
| Van Aelten Jan                 | Belcofeed            |                      |                      |
| Van den Heuvel Wim             | Agrifirm-Quartes NV  |                      |                      |
| Van Malleghe Alex              | Franson              |                      |                      |
| Van Thielen Dirk               | Arvesta              |                      |                      |
| Vanden Avenne Thomas           | Vanden Avenne-Ooigem |                      |                      |
| Vandeputte Rik                 | Leievoeders          |                      |                      |
| Walín Eric (†)                 | SCAR                 |                      |                      |

# Direction, équipe, groupes de travail et task forces

## Équipe de BFA (situation au 31/12/2024)

| Nom                | Function  |
|--------------------|---|
| Bussers Sylvie     | Communication Officer   |
| De Smedt Annick    | Executive Assistant   |
| D'hooghe Katrien   | Managing Director   |
| Dumoulin Augustin  | Project Medewerker  |
| Mortaignie Evelien | Beleidsadviseur Voedselveiligheid, Kwaliteit & Crisismanagement |
| Soares Daphné      | Communication Officer   |
| Van Asschot Griet  | Beleidsmedewerkster Voedselveiligheid & Analyses                |
| Van Heupen Laurien | Beleidsadviseur Diergezondheid & Kwaliteit                      |
| Van Stichel Elien  | Beleidsadviseur Export & Diervoedingsbeleid                     |
| Verheyen Liesbeth  | Beleidsadviseur Duurzaamheid, Milieu & Klimaat                  |

## Groupes de travail & Task Forces de BFA (situation au 31/12/2024)

| Groupes de travail               | Task Force  |
|----------------------------------|---|
| Durabilité et climat             | Émissions entériques, Sécurité au travail, Empreinte carbone, Gestion des aliments, Énergie, EUDR, CSRD |
| Lisier et minéraux               |   |
| Sécurité alimentaire et qualité  |   |
| Santé animale                    | Aliments médicamenteux pour animaux   |
| Fonds d'intervention Salmonelles |   |
| Fabricants de prémélanges        | Notification centre Antipoisons   |
| Nutritionnistes                  |   |
| Exportation                      |   |
| Communication                    |   |
| Environnement                    |   |
| Aliments biologiques             |   |



BFA vzw/ASBL  
 29 Rue de l'Hôpital  
 1000 Bruxelles  
 T +32 (02) 512 09 55  
[info@bfa.be](mailto:info@bfa.be) • [www.bfa.be](http://www.bfa.be)

